



# PROCES-VERBAL

de la 34<sup>ème</sup> Assemblée générale de la SCHP

Société Coopérative d'Habitation Pully

tenue le 21 juin 2022 à Pully

---

<u>Présents</u> :	Selon la liste des présences
<u>Président</u> :	Pyrame Jaquet
<u>Secrétaire</u> :	Anne Schranz
<u>Distribution</u> :	A tous les membres

---

Le président ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue aux participants. Il relève la présence de Claude Waelti, président de la SCHL, Marc Zolliker, Municipal et de MM. Joël Cornuz et Alain Juvet, directeurs de Patrimob.

Suite au décès de Philippe Diesbach, Pyrame Jaquet lui rend hommage et invite l'assistance à observer une minute de silence.

L'ordre du jour, tel que proposé, est accepté à l'unanimité.

## 1. Contrôle de la liste des présences

23 sociétaires ont signé la liste, mais l'Assemblée était un peu plus nombreuse. 21 personnes ou institutions se sont excusées.

## 2. Désignation du président et du secrétaire

Pyrame Jaquet propose de présider la séance et de confier la prise du procès-verbal à Anne Schranz. L'Assemblée accepte cette proposition à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 juin 2021

Personne ne demande la lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée générale du 15 juin 2021. Toutefois Mme Favre, fille et représentante de Mme Maiorana mise en cause au point 10, conteste les faits. Pour donner suite à ses explications, et vu que le cas a dans l'intervalle été résolu en séance de conciliation, il est décidé que la gérance enverra une lettre à Mme Maionara pour la dégager de toute responsabilité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme Favre demande les modalités d'élection des membres du Conseil d'administration. A. Schranz lui présente l'historique de sa constitution et en particulier les difficultés de recruter des représentants des locataires. D'autre part tout sociétaire pouvant proposer sa candidature par écrit à la SCHP, il est conseillé à Mme Favre de faire usage de cette possibilité d'ici le 31 décembre.

Les renouvellements et élections sont entérinés par l'Assemblée générale à la majorité.

**b. de l'organe de révision**

Traité au point 6.

**10. Divers**

Aucun divers n'est signalé.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 19h10.

\*\*\*\*\*

**SCHP**  
**Société Coopérative d'Habitation Pully**

Le président



**Pyrame Jaquet**

La secrétaire



**Anne Schranz**

Pully, le 26 juin 2022 / AS